

Dernière mise à jour le 31 décembre 2025

# Cotisations VRP multcartes 2025

Barème des taux de cotisations des VRP multcartes 2025.

## Sommaire

- L'essentiel des cotisations VRP multcartes 2025 - tableau récapitulatif
- Cotisations VRP multcartes 2025 : définition et périmètre d'application
- Qui sont les VRP multcartes ? 2025
- Régime social spécifique des VRP multcartes en 2025
- Calcul et modalités d'application des cotisations VRP multcartes 2025
- Méthode de calcul des cotisations sur la rémunération totale
- Prise en compte des plafonds et des taux réduits
- Exemples pratiques d'application en paie 2025
- Erreurs fréquentes et points de vigilance
- Ressources et outils utiles
- FAQ - Cotisations VRP multcartes 2025
- Quel est le taux patronal d'assurance maladie pour un VRP dont le salaire est inférieur à 2,25 SMIC ?
- Quel taux de cotisation chômage s'applique après le 1er mai 2025 ?
- Comment déterminer le taux FNAL applicable à mon entreprise ?
- Existe-t-il une cotisation spécifique pour les VRP travaillant en Alsace-Moselle ?
- Quel est le taux du forfait social pour les VRP multcartes ?
- Textes et sources de référence
- À retenir - Synthèse opérationnelle

Les cotisations sociales des VRP multcartes sont un élément central du calcul de la paie. En 2025, le cadre législatif fixe des taux spécifiques selon les risques (maladie, vieillesse, allocations familiales, etc.) et des plafonds d'assiette. Cette fiche récapitule les taux applicables, les modalités de calcul et les points de vigilance pour les gestionnaires de paie et les experts-comptables. Découvrez le [barème des taux de cotisations des VRP multcartes pour 2026](#).

## L'essentiel des cotisations VRP multcartes 2025 - tableau récapitulatif

Risque	Employeur (sur totalité rémunération)	Salarié (sur totalité rémunération)	Employeur (dans la limite du plafond)	Salarié (dans la limite du plafond)
Assurances maladie, maternité, invalidité, décès (et CSA)	7,30 %			
Cotisation salariale maladie supplémentaire (Alsace-Moselle)		1,50 %		
Assurance vieillesse	2,02 %	0,40 %	6,90 %	6,90 %
Allocations familiales	3,45 %			

Risque	Employeur (sur totalité rémunération)	Salarié (sur totalité rémunération)	Employeur (dans la limite du plafond)	Salarié (dans la limite du plafond)
Contribution au dialogue social	0,016 %			
Accidents du travail (taux national)	0,96 %			
CSG imposable		2,40 %		
CSG non imposable		6,80 %		
CRDS imposable		0,50 %		
FNAL (entreprises ?20 salariés)	0,50 %			
FNAL (entreprises 0,10 %				
Versement transport	Taux VT			
Contribution assurance chômage	4,05 % (avant 01/05/2025) - 4,00 % (à partir du 01/05/2025)		dans la limite de 4 plafonds	
Cotisations AGS	0,15 %			
Forfait social	20 %			

## Cotisations VRP multcartes 2025 : définition et périmètre d'application

### Qui sont les VRP multcartes ? 2025

Un VRP multcartes est un vendeur-représentant placier qui travaille pour plusieurs employeurs sans lien de subordination directe. Il réalise la prospection et la vente de produits ou services pour différentes entreprises tout en conservant une autonomie organisationnelle. En matière de protection sociale, il relève d'un régime particulier de cotisations.

### Régime social spécifique des VRP multcartes en 2025

Le régime prévoit des taux de cotisations distincts selon le risque (maladie, vieillesse, allocations familiales, etc.) et distingue les parts patronales et salariales. Certains taux sont soumis à des plafonds de rémunération (ex. : réduction générale pour les salaires n'excédant pas 2,25 SMIC pour la maladie et 3,3 SMIC pour les allocations familiales).

## Calcul et modalités d'application des cotisations VRP multcartes 2025

### Méthode de calcul des cotisations sur la rémunération totale

Pour chaque risque, le taux indiqué s'applique à la totalité de la rémunération brute du VRP (salaire de base, commissions, primes). Lorsque le texte prévoit un « dans la limite du plafond », le taux ne s'applique que sur la partie de la rémunération comprise entre le plafond du Smic (2,25 SMIC pour la maladie, 3,3 SMIC pour les allocations familiales) et le plafond de la Sécurité sociale (PASS 47 100 € en 2025).

### Prise en compte des plafonds et des taux réduits

Les employeurs éligibles à la réduction générale appliquent un taux de 7 % pour l'assurance maladie-maternité-invalidité-décès lorsque le salaire annuel du VRP n'excède pas 2,25 SMIC (48 648,60 €). Au-delà, le taux passe à 13 %. De même, le

taux d'allocations familiales est de 3,45 % sous le même plafond de 3,3 SMIC (71 351,28 €) ; sinon il passe à 5,25 %.

## Exemples pratiques d'application en paie 2025

Les données disponibles ne permettent pas de préciser ce point.

## Erreurs fréquentes et points de vigilance

- Oublier d'ajuster le taux d'assurance chômage à 4,00 % après le 1er mai 2025.
- Appliquer le taux FNAL sans tenir compte de l'effectif : 0,50 % pour ?20 salariés, 0,10 % pour
- Ne pas intégrer la cotisation maladie supplémentaire de 1,50 % pour les salariés affectés en Alsace-Moselle.
- Confondre le taux du forfait social (20 %) avec le taux de 8 % applicable aux contributions de prévoyance dans d'autres régimes.

## Ressources et outils utiles

- Checklist de contrôle des taux de cotisations VRP multcartes 2025.
- Simulateur de paie LégiSocial (section « VRP »).

## FAQ - Cotisations VRP multcartes 2025

### Quel est le taux patronal d'assurance maladie pour un VRP dont le salaire est inférieur à 2,25 SMIC ?

Le taux est de 7 % (réduction générale) appliqué sur la totalité de la rémunération.

### Quel taux de cotisation chômage s'applique après le 1er mai 2025 ?

Le taux passe de 4,05 % à 4,00 %.

### Comment déterminer le taux FNAL applicable à mon entreprise ?

Si l'effectif annuel est inférieur à 20 salariés, le taux est de 0,10 % (plafonné). Au-delà, il est de 0,50 % (déplafonné).

### Existe-t-il une cotisation spécifique pour les VRP travaillant en Alsace-Moselle ?

Oui, une cotisation salariale maladie supplémentaire de 1,50 % s'ajoute.

### Quel est le taux du forfait social pour les VRP multcartes ?

Le taux est de 20 % sur les contributions concernées.

## Textes et sources de référence

- Source [Cotisations VRP multcartes 2025](#) - Barème des cotisations VRP multcartes 2025.
- Source [Assurance chômage : Baisse du taux de cotisation au 1er mai 2025](#) - Baisse du taux d'assurance chômage à 4,00 % à compter du 1er mai 2025.
- Source [Taux de cotisations sociales URSSAF 2025 - Référentiel complet](#) - Critères de taux FNAL selon l'effectif.
- Source [Taux réduits des cotisations d'assurance maladie et d'allocations familiales : Comment les calculer en 2025 ?](#) - Plafonds de salaire pour les taux réduits (maladie 2,25 SMIC, allocations familiales 3,3 SMIC).
- Source [Cotisations VRP multcartes 2025](#) - Définition du VRP multcartes.

## À retenir – Synthèse opérationnelle

- Appliquer les taux listés dans le tableau ; vérifier chaque risque.
- Passer le taux d'assurance chômage à 4,00 % dès le 01/05/2025.
- Utiliser le taux FNAL 0,50 % ou 0,10 % selon l'effectif (>20 salariés ou
- Respecter les plafonds 2,25 SMIC (maladie) et 3,3 SMIC (allocations familiales) pour bénéficier des taux réduits.
- Ne pas oublier la cotisation supplémentaire de 1,50 % en Alsace-Moselle.